



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LI120001058

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Lettres

## Présentation de la mention

La mention Lettres vise à donner aux étudiants une formation conduisant aux carrières de l'enseignement (professeur des écoles, enseignants des collèges et lycées) et de la recherche, avec des ouvertures sur les professions de la culture, du patrimoine, des médias, de l'administration, du livre et de l'édition, du journalisme, en général après une formation complémentaire et/ou un concours.

Seule formation de ce type en Bourgogne, cette mention présente trois parcours : Lettres classiques (parcours qui est conçu, entre autres, pour les étudiants envisageant l'enseignement et qui privilégie l'étude des langues anciennes, le latin et le grec, tout en proposant une approche de l'égyptien hiéroglyphique) ; Lettres modernes (enseignement qui concerne, en particulier, les étudiants souhaitant passer un concours de recrutement pour enseigner, et qui privilégie l'étude de la langue et de la littérature françaises ainsi que la littérature comparée) ; Lettres modernes appliquées (qui propose une spécialisation progressive pour préparer les étudiants aux divers métiers du livre et de l'édition).

Le parcours Lettres modernes est proposé en formation à distance.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	107
Nombre d'inscrits en L2	137
Nombre d'inscrits en L3	103
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	16 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	26 %
% d'abandon en L1	25 %
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR



# Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention Lettres présente un projet pédagogique cohérent et diversifié, qui élargit l'éventail des débouchés traditionnellement offerts aux littéraires en proposant des parcours et, à l'intérieur des parcours, des options qui constituent des ouvertures vers d'autres disciplines ou qui présentent des aspects de préprofessionnalisation. Dans cette perspective, les enseignements portent à la fois sur les fondamentaux disciplinaires et sur des compétences variées, laissant un large choix aux étudiants et contribuant à les aider à définir leur projet professionnel.

Dans le cadre des dispositifs d'aide à la réussite, un tutorat en première année (qui peut être prolongé les deux années suivantes pour les étudiants en difficulté) est proposé, et des enseignements en méthodologie et en maîtrise de l'écrit sont obligatoires. Des ateliers d'écriture sont organisés en première année de licence afin d'améliorer la pratique de l'écrit. Le dispositif d'aide varie en fonction des parcours, avec en particulier un effort de mise à niveau en langues anciennes dans le parcours Lettres classiques. Dans chacun de ces trois parcours, un enseignant est désigné pour chaque étudiant comme enseignant référent.

La plupart des étudiants qui obtiennent leur licence choisissent de poursuivre leurs études, soit en préparant les concours de professeurs des écoles ou de professeurs de collèges et lycées, soit en intégrant un master recherche ou professionnel, sur place ou dans une autre université. Sur place une poursuite d'études est possible dans les masters suivants : Langue et littérature anciennes, Lettres modernes, Sciences du langage et didactique du français langue étrangère, Métiers du livre, Euromédias, Sciences humaines et sociales (mention Cultures, sociétés, espaces). La formation inclut une part non négligeable de modules de préprofessionnalisation, qui aident l'étudiant à définir son projet (avec, par exemple, des stages d'observation en établissements pour les étudiants qui envisagent l'enseignement ou pour ceux qui choisissent le parcours Lettres modernes appliquées).

Plusieurs programmes sont offerts aux étudiants qui souhaitent partir à l'étranger pendant leur licence. L'apprentissage d'une langue vivante est obligatoire sur les six semestres, le niveau visé étant le CLES B2 : la certification cependant, si elle figure comme horizon, ne semble pas faire encore partie intégrante du dispositif d'enseignement.

Le pilotage de la formation est assuré par le directeur du département Lettres, épaulé par des directeurs de section définis en fonction de leur spécialité, et par des responsables d'années (en lettres modernes).

- Points forts :

- Une bonne préparation aux concours de l'enseignement, en particulier pour le professorat des écoles et des collèges et lycées.
- Une diversification notable des débouchés, avec en particulier les unités d'enseignement de Lettres classiques « métiers du patrimoine », « métiers des médias ou de l'administration », ou pour les Lettres Modernes Appliquées, après une bonne formation culturelle, une spécialisation vers les métiers du livre et de l'édition.
- Un dispositif structuré d'aide à la réussite, avec des enseignements de mise à niveau.
- Une formation satisfaisante dans le cadre des compétences additionnelles (langues, informatique).

- Points faibles :

- Les informations sont lacunaires sur l'insertion professionnelle, le taux de poursuite en master et/ou de réussite aux concours.
- Le pilotage de la mention manque de lisibilité.
- L'organisation des stages (en particulier leur durée) n'apparaît pas assez clairement.
- Les enseignements transversaux pourraient être développés.
- La mobilité internationale devrait être encouragée.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Les éléments statistiques manquent et seraient très utiles, en particulier pour le suivi et l'analyse de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études : d'après les informations fournies dans le dossier, le personnel enseignant semble ne pas connaître le devenir des diplômés.

Le pilotage de la mention pourrait être clarifié : un total de 15 personnes occupent une fonction d'encadrement ou administrative.

Comme c'est le cas pour d'autres mentions, la procédure d'autovévaluation semble avoir été utilisée parfois de manière inadéquate : le document « autoévaluation » comporte des éléments importants qui ne figurent pas dans le dossier principal.